

**RÉPONSE DU TRANSPORTEUR À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 5  
(DEMANDÉ PAR LA RÉGIE)**



**Engagement 5**

(demandé par le régisseur M. Richard Carrier)

Vérifier s'il existe, pour la centrale Hydroméga, une entente d'avant-projet applicable.

**R5: Une convention d'étude d'avant-projet a été signée le 5 octobre 2005 entre le Transporteur et la Société en commandite Magpie pour l'intégration de la centrale Magpie.**